



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/44
10 novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5 – 9 décembre 2022
Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : MALDIVES (LES)

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Assistance technique

- Activités supplémentaires visant maintenir l'efficacité énergétique du secteur de l'entretien en vertu de la décision 89/6 b)

PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. Le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) des Maldives a été approuvé en principe à la 60^e réunion² et révisé à la 69^e réunion³ et son coût total fixé à 1 219 900 \$US, soit 680 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 88 400 \$US pour le PNUE et de 420 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 31 500 \$US pour le PNUD, notant que ce niveau de financement était destiné à une élimination accélérée des HCFC jusqu'en 2020.

2. La quatrième et dernière tranche du PGEH a été approuvée à la 80^e réunion.⁴ Le Gouvernement des Maldives a, depuis lors, terminé la mise en œuvre de son PGEH et éliminé toute consommation de HCFC. Par la suite, le rapport d'achèvement du projet a été soumis à la 90^e réunion.

3. À la 89^e réunion, le Comité exécutif a décidé entre autres d'examiner un ensemble d'activités supplémentaires prescrites dans la décision 89/6(b), à inclure dans les étapes actuelles et à venir des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour les pays consommateurs à faible volume de consommation, lorsque cela est nécessaire pour l'introduction d'alternatives aux HCFC avec un potentiel de réchauffement du globe (PRG) faible ou nul et pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération, et de demander aux agences bilatérales et d'exécution, lors de la soumission d'une tranche de PGEH, d'inclure dans le plan de mise en œuvre de la tranche les activités spécifiques, les indicateurs de performance et le financement y relatifs ; un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de ces activités dans le cadre de la tranche de financement précédente ; et un accord révisé entre le gouvernement du pays visé à l'article 5 concerné et le Comité exécutif.

4. Le PNUE, en tant qu'agence d'exécution désignée, a soumis au nom du Gouvernement des Maldives une demande de financement d'activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC avec des frigorigènes à PRG faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération conformément à la décision 89/6,⁵ au montant de 100 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 13 000 \$US.⁶ Étant donné que le PGEH était déjà terminé, cette demande a été soumise en tant que proposition autonome. La soumission comprend une description des activités spécifiques, des cibles et des indicateurs de performance et un plan de mise en œuvre pour 2023 à 2024.

Rapport sur la consommation des HCFC

5. Le Gouvernement des Maldives a rapporté une consommation de 0,09 tonnes PAO de HCFC en 2021, soit un niveau inférieur de 97,5 pour cent environ à la valeur de référence à des fins de conformité. La consommation de HCFC sur la période de 2017 à 2021 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC aux Maldives (données de l'article 7 pour 2017-2021)

HCFC-22	2017	2018	2019	2020	2021	Référence
Tonnes métriques (tm)	43,64	22,00	22,00	1,64	1,64	76,47
Tonnes PAO	2,40	1,21	1,21	0,09	0,09	4,60

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/33 et l'annexe XVI du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/54.

³ Annexe X au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/40

⁴ Décision 80/70.

⁵ Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/16

⁶ Conformément à la lettre adressée le 28 septembre 2022 par le Ministère de l'environnement, des changements climatiques et de la technologie des Maldives au PNUE.

6. Le Gouvernement des Maldives a respecté l'engagement pris dans son accord avec le Comité exécutif et visant une élimination accélérée des HCFC d'ici 2020 à un niveau soutenu de 0,0925 tonne PAO.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

7. Les données sectorielles portant sur la consommation de HCFC, communiquées par le Gouvernement des Maldives dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays 2021, sont cohérentes avec les données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Description du projet

8. Les Maldives ont mené à bien avec succès leur PGEH et ont déployé des efforts pour améliorer l'efficacité énergétique tout en maintenant l'élimination des HCFC et en se préparant à l'élimination des HFC dans les équipements de réfrigération et de climatisation. Le pays a ratifié l'Amendement de Kigali le 13 novembre 2017.

9. La présente proposition s'appuie sur le succès du PGEH, permettant des activités pour l'élimination progressive des HFC, et sur un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)⁷ (renforcement des stratégies des îles à faible émission de carbone (LCEI)), mis en œuvre aux Maldives par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement, des changements climatiques et de la technologie.

10. L'un des résultats du projet financé par le FEM a consisté en un programme d'étiquetage sur l'efficacité énergétique pour les appareils et équipements appelé Hakathari qui couvrait certains équipements, y compris les climatiseurs⁸ et réfrigérateurs domestiques. L'étiquetage du programme Hakathari comprend obligatoirement des informations sur le frigorigène et son potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (SAO) ainsi que son potentiel de réchauffement du globe (PRG). Le programme établit également des exigences minimales de qualification pour que les appareils ayant fait l'objet d'essais⁹ soient admissibles à un étiquetage sur l'efficacité énergétique garantissant qu'ils répondent aux normes minimales de performance énergétique (MEPS) déjà en vigueur dans le pays. Le programme Hakathari est actuellement mis en œuvre volontairement aux Maldives, ce qui permet d'en affiner les exigences ; l'objectif du Gouvernement est de le rendre obligatoire pour tous les importateurs d'équipements d'ici 2024.

11. Des activités de sensibilisation ciblées visant à soutenir le programme d'étiquetage et à promouvoir des équipements sobres en énergie utilisant des frigorigènes à faible PRG ainsi qu'un programme de financement visant aider les utilisateurs finaux à acheter des appareils de climatisation et de réfrigération à efficacité énergétique plus élevée ont été inclus dans le cadre des activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC aux Maldives.

12. Cette proposition de projet est soumise spécifiquement pour les activités énumérées aux sous-alinéas (iii)¹⁰ et (iv)¹¹ de la décision 89/6(b). Le projet est conçu pour améliorer le programme

⁷ <http://www.environment.gov.mv/v2/en/project/2232>.

⁸ Climatiseurs monophasés, monosplit et unitaires à vitesse fixe et à vitesse variable, jusqu'à des capacités nominales de 24 226 BTU/h (équivalent à 7,1 kW).

⁹ Les essais sont effectués par un laboratoire accrédité par une autorité reconnue qui est signataire d'un accord de reconnaissance mutuelle (MRA) tel que (International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) / Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) conformément à certaines normes ou protocoles d'essais pour les laboratoires (selon ISO/CEI 17025).

¹⁰ Coordination et collaboration entre les unités nationales de l'ozone (UNO) et les autorités et organismes compétents pour inclure une prise en compte appropriée des frigorigènes à faible PRG lors de l'élaboration des plans de refroidissement et d'efficacité énergétique, qui incluent entre autres les MEPS et, le cas échéant, les programmes

Hakathari existant afin de soutenir l'élimination des HCFC et de promouvoir des alternatives économes en énergie et à faible PRG dans les équipements de climatisation et de réfrigération, et de soutenir le renforcement de MEPS dans le pays. Ces activités supplémentaires aideront le pays à progresser vers une mise en œuvre efficace et opportune de l'Amendement de Kigali.

13. Le projet comporte deux volets principaux :

- (a) Amélioration de la coordination et de la collaboration entre les parties prenantes, les autorités énergétiques compétentes et l'UNO grâce au renforcement des capacités du personnel et des parties prenantes clés pour assurer une prise en compte soutenue du frigorigène dans le programme d'étiquetage, guider le développement de l'approche d'examen pour le type de frigorigène et le PRG, et comprendre les défis réglementaires liés aux informations d'étiquetage des frigorigènes à faible PRG ; et
- (b) Mise en œuvre des activités de sensibilisation liées au programme d'étiquetage axées sur l'augmentation de la demande de climatiseurs et de réfrigérateurs fonctionnant avec des réfrigérants à PRG faible ou nul parmi tous les produits éconergétiques labellisés.

14. Le financement demandé est indiqué au tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Financement demandé pour les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique du secteur de l'entretien au titre de la décision 89/6 b) aux Maldives

Activité	Description de la sous-activité	Budget (\$US)
Renforcement des capacités du personnel clé et des parties prenantes	Coordination et collaboration avec les agences concernées par le biais de la formation au renforcement des capacités	35 000
	Formation des importateurs	4 000
	Formation des autorités douanières et de surveillance du commerce	6 000
	Séances d'information	3 000
Total pour l'activité		48 000
Sensibilisation et évaluation de l'impact	Élaboration et diffusion de supports de sensibilisation	37 000
	Étude sur le comportement des consommateurs	15 000
Total pour l'activité		52 000
Total général		100 000

15. La soumission comprenait également un plan de travail détaillé, des cibles et des indicateurs ; le PNUE s'est engagé à faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du projet, conformément à la décision 89/6(d).

Plan de mise en œuvre

16. Le projet devrait être achevé dans 18 mois après l'approbation ; les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2023 et juin 2024 :

- (a) Coordination, collaboration et renforcement des capacités avec les principales parties prenantes à travers cinq sessions de formation et d'information pour un total de 140 participants (importateurs, agents des douanes, agences de services publics, concepteurs de bâtiments, promoteurs immobiliers et entreprises de construction) sur les valeurs en PRG des frigorigènes dans le programme d'étiquetage et de promotion de

d'étiquetage et d'essais, et normes pour les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur (RACHP).

¹¹ Des programmes de sensibilisation et de formation pour promouvoir l'introduction des MEPS et des systèmes d'étiquetage ; la certification obligatoire des techniciens; et l'introduction d'équipements de réfrigération, climatisation et pompes à chaleur sobres en énergie fonctionnant avec des frigorigènes à PRG faible ou nul.

produits à base de frigorigènes à faible PRG ; mise à jour des supports de formation existants pour inclure les appareils utilisant des frigorigènes à faible PRG ; un voyage d'étude à l'étranger dans un pays doté de MEPS, d'un laboratoire d'essai et de programmes d'étiquetage, y compris un rapport et des recommandations pour renforcer le programme Hakathari (48 000 \$US) ;

- (b) Activités de sensibilisation et élaboration de supports de sensibilisation, dont cinq vidéos de sensibilisation et cinq infographies pour promouvoir les appareils étiquetés et engager les consommateurs sur la différence entre les valeurs PRG des frigorigènes, comment lire les étiquettes d'efficacité énergétique et les valeurs SAO et PRG des frigorigènes, et coûts et avantages environnementaux des choix des consommateurs (37 000 \$US) ; et
- (c) Une étude sur le comportement des consommateurs sera menée après l'achèvement des autres activités du projet, l'objectif étant de collecter des données concernant le niveau de connaissance des MEPS et du programme d'étiquetage et des équipements de climatisation ou réfrigération à PRG faible ou nul par les consommateurs, afin de pouvoir mesurer l'impact de la sensibilisation par rapport à l'année de référence 2017 et une évaluation du besoin potentiel de financement à faible coût pour des équipements sobres en énergie et à faible PRG (15 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

17. Le Secrétariat a relevé que la décision 89/6(b) demandait spécifiquement que des activités supplémentaires liées au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération soient incluses dans les étapes existantes et futures des PGEH pour les pays à faible volume de consommation. Bien que les Maldives soient un pays à faible volume de consommation, le PGEH du pays a été achevé en 2021 à la suite d'un engagement du Gouvernement à accélérer l'élimination des HCFC avant 2020. Il a en outre été relevé que lorsque le PGEH des Maldives a été examiné par le Comité exécutif à la 60^e réunion, il comprenait, en plus de sa proposition d'accélérer l'élimination des HCFC 10 ans avant le calendrier du Protocole de Montréal des activités en faveur du climat, qui sont des co-bénéfices de mise en œuvre dans le cadre des PGEH. Un programme de normes et d'étiquetage relatives à l'efficacité énergétique a été inclus dans le projet mais n'a pas été financé dans le cadre du PGEH, malgré le fait que le pays a poursuivi ses efforts pour assurer la mise en œuvre du programme aboutissant à l'actuel étiquetage volontaire. Les Maldives continueront d'utiliser une certaine quantité de HCFC jusqu'en 2025, pour l'entretien des équipements.¹²

18. Le Secrétariat a demandé des informations supplémentaires au PNUE sur les avantages globaux du projet pour le pays alors qu'il avait déjà achevé le PGEH et éliminé les HCFC ; si le pays dispose d'une infrastructure de conformité en matière d'efficacité énergétique pour soutenir le projet ; comment ces activités contribueraient à l'adoption de solutions de remplacement à faible PRG ; et les mesures en place pour assurer la mise en œuvre durable du système d'étiquetage en tant que programme obligatoire. Le Secrétariat a également demandé une explication sur les liens entre les activités identifiées dans cette proposition et celles mises en œuvre dans le cadre des activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement ou de répétition des activités.

19. Le PNUE a réitéré que ce projet s'appuie sur les activités du PGEH et que le pays souhaite faciliter l'évolution de la demande du marché pour des équipements économes en énergie utilisant des frigorigènes à faible PRG, notant que les Maldives ne produisent pas d'équipements de réfrigération et de

¹² La quantité résiduelle autorisée à des fins d'entretien en vertu du Protocole de Montréal pourrait être utilisée de 2030 à 2040, mais en raison de leur élimination accélérée en 2020, les Maldives déclarent une consommation de HCFC-22 à cette fin (c'est-à-dire de 2,5 % de la quantité de référence) pour 2020 à 2025 déjà.

climatisation et ne font que les importer, dépendant ainsi des technologies accessibles et disponibles sur le marché. Une collaboration accrue entre le Ministère chargé de l'énergie, l'UNO et d'autres parties prenantes, y compris les importateurs et les fournisseurs d'équipements, garantira que le programme d'étiquetage, étroitement lié aux MEPS du pays, tiendra compte à la fois des paramètres d'efficacité énergétique et du frigorigène ; cela éviterait une augmentation involontaire des HFC à PRG élevé dans différents équipements de réfrigération et de climatisation. Cela sera soutenu par les activités de sensibilisation et de sensibilisation proposées, qui comprennent également une étude sur le comportement des consommateurs qui devrait fournir des données et des informations pour soutenir les révisions périodiques du MEPS à l'avenir, lorsque le plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC (KIP) sera mis en œuvre.

20. Le PNUE a également confirmé que la structure de conformité en matière d'efficacité énergétique avait été établie dans le cadre des stratégies LCEI ; le programme d'étiquetage Hakathari est mis en œuvre et contrôlé par le Ministère chargé de l'énergie et soutenu par les douanes dans le contrôle de l'entrée des équipements aux frontières ; et que la collaboration avec l'UNO avait été initiée par l'inclusion d'informations sur les SAO et le PRG sur l'étiquette. Les activités proposées permettraient également à l'UNO d'avoir accès au stock d'équipements et d'importer des données par type de modèle, ce qui sera essentiel pour projeter les besoins d'entretien du secteur du froid. Ces informations peuvent constituer la base d'un critère permettant de fixer le PRG maximal à utiliser pour le contrôle futur des HFC et éclaireront également de manière déterminante l'élaboration de la stratégie générale du KIP.

21. Les activités de sensibilisation initiales mises en œuvre dans le cadre des activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC ont fourni le cadre applicable à la conception des activités incluses dans cette proposition, qui comprennent une étude du comportement des consommateurs pour collecter des données concernant les connaissances des consommateurs sur les MEPS et le programme d'étiquetage spécifiquement sur réfrigérateurs et climatiseurs fonctionnant avec des frigorigènes à PRG faible ou nul et du soutien nécessaire à l'adoption accélérée d'équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des frigorigènes à faible PRG.

22. Le Secrétariat, relevant que ce projet n'est pas soumis dans le cadre du PGEH, reconnaît la pertinence des activités proposées dans ce projet et son importance pour un pays comme les Maldives. Les informations fournies dans la proposition et les données supplémentaires fournies par le PNUE et le Gouvernement des Maldives démontrent leur engagement à assurer l'introduction de solutions de remplacement à faible PRG et à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération, ce qui est conforme à la décision du Comité exécutif sur la question.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes¹³

23. Conformément à la décision 84/92(d) et à la décision 90/48(c), le Gouvernement des Maldives et le PNUE intégreront l'intégration de la dimension de genre dans tous les aspects de la mise en œuvre de ces activités supplémentaires, notant que l'UNO des Maldives est dirigée par une femme. L'intégration du genre sera mise en œuvre à l'aide du Guide pour l'intégration des considérations de genre dans les projets élaborés par le PNUE. Des indicateurs spécifiques seront développés et rapportés pour le projet au cours de sa mise en œuvre.

¹³ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration de la dimension de genre soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document. UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

Conclusion

24. Le projet proposé soumis en vertu de la décision 89/6(b) s'appuierait sur un précédent projet d'efficacité énergétique dans le pays avec des activités complémentaires ; ferait la promotion de l'adoption de technologies économes en énergie à faible PRG aux Maldives ; renforcerait la coordination avec les autorités chargées de l'efficacité énergétique dans le pays ; et contribuerait à une meilleure compréhension des besoins des consommateurs afin de permettre la sélection de produits économes en énergie et à faible PRG disponibles sur le marché. Il établirait également le cadre permettant l'examen des actions liées à l'efficacité énergétique dans le KIP actuellement en préparation et soutiendrait les activités liées à l'adoption de technologies à faible PRG et sobres en énergie. Le projet renforcerait également la mise en œuvre de MEPS grâce à un mécanisme de révision périodique qui en fait partie intégrante.

RECOMMANDATION

25. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Approuver le projet des activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC à potentiel de réchauffement du globe faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en réfrigération aux Maldives, d'un montant de 100 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 13 000 \$US pour le PNUE; et
- (b) Prier le Gouvernement des Maldives et le PNUE de soumettre des rapports d'avancement annuels sur la mise en œuvre du projet mentionné à l'alinéa a) ci-dessus jusqu'à l'achèvement du projet ainsi qu'un rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif tenue en 2025.